



Conseil de Développement de BOURGES PLUS

Rapport d'activités

2021

Sommaire

1. 2021, un Conseil de Développement modifié suite aux renouvellements des exécutifs locaux	3
1.1. Nature et objectif du Conseil de Développement (CODEV)	3
1.2. Séance du Conseil Communautaire du 11 février 2021	3
1.3. Installation du Conseil de Développement le 22 mars 2021.....	4
1.4. Premier dossier du CODEV : le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).....	4
2. L'organisation du nouveau Conseil de Développement	4
2.1. Désignation des Vice-Présidentes/Vice-Président	4
2.2. Bureau, Assemblées Plénières et Groupes de Travail	5
2.3. Charte, Règlement Intérieur et trombinoscope	5
3. Les moyens de fonctionnement du CODEV	5
3.1. Moyens humains.....	5
3.2. Moyens matériels et financiers	5
4. 2021, 9 mois d'activités compliqués par la pandémie	6
4.1. Chiffres-clés	6
4.2. Groupes de travail.....	6
4.2.1. Thématiques	6
4.2.2. Projet de Territoire	6
4.2.3. Plan Climat Air Energie Territorial (Climat)	6
4.2.4. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).....	7
4.2.5. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)	7
4.2.6. Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).....	7
4.2.7. Eau	8
5. 2021, une volonté de programmer annuellement les réunions et les invitations des élus	8
5.1. Un rythme de travail formalisé	8
5.2. Invitation des élus.....	8
6. Bilan synthétique de satisfaction	9
6.1. Aspects positifs	9
6.2. Aspects négatifs	9
7. Droit de suite et conclusion	9
7.1. Droits de suite	9
7.2. Conclusion	9
8. Annexe 1 : Discours du Président du Conseil de Développement	10

1. 2021, un Conseil de Développement modifié suite aux renouvellements des exécutifs locaux

1.1. Nature et objectif du Conseil de Développement (CODEV)

Il est exceptionnel que la loi autorise la création d'un espace libre de discussion et d'échanges pour réunir des habitants du territoire qu'ils soient étudiants ou issus du monde associatif, de l'entreprise, de l'enseignement, de la culture...

Cet espace, qui est le Conseil de Développement, permet de faire émerger les pluralités d'avis sur des sujets intéressants les citoyens et de transmettre aux élus un autre regard sur les projets structurants de leur territoire.

Les membres du Conseil de Développement, choisis et désignés par le Conseil Communautaire, sont bénévoles et donnent de leur temps pour faire des propositions afin d'enrichir la réflexion des élus en leur apportant des visions sociétales auxquelles ils ne peuvent pas avoir accès durant leur mandat.

Cette complémentarité est une véritable richesse démocratique.

Le Conseil de Développement, dont le fonctionnement et l'objectif sont encore peu connus ou compris, est l'instance qui permet d'exercer la subsidiarité de la parole citoyenne.

1.2. Séance du Conseil Communautaire du 11 février 2021

En 2020, les renouvellements des exécutifs locaux ont conduit à l'actualisation des représentations du Conseil de Développement. Dans sa séance du 11 février 2021, le Conseil Communautaire a procédé à l'actualisation des représentations du Conseil de Développement du fait de l'objectif du nouvel exécutif qui est :

- de créer de nouveaux collèges pour tenir compte des nouveaux enjeux sociétaux comme le climat, la solidarité sociale, l'environnement, l'attractivité du territoire,
- d'ouvrir à la parité femmes/hommes.

5 collèges ont été établis après sollicitation d'environ 70 organisations structurées :

- collège 1 : développement économique
- collège 2 : service à la population, culture et solidarité
- collège 3 : urbanisme et logement
- collège 4 : environnement
- collège 5 : enseignement supérieur et formation

Madame la Présidente de Bourges Plus a désigné 8 personnes qualifiées pouvant intervenir dans leur domaine de compétences et de connaissances ainsi que 4 étudiants.

Le Conseil Communautaire, qui a accepté les dispositions précitées, a également arrêté la liste nominative, à parité femmes/hommes des personnes physiques appelées à siéger au sein du Conseil de Développement.

Les membres sont donc au nombre de 72.

Mme Catherine PALLOT, membre du Bureau Communautaire, en charge de l'animation et de la cohésion communautaire, de l'action sociale, de la politique de la ville, de la participation citoyenne est l'élue désignée pour le Conseil de Développement de Bourges Plus.

1.3. Installation du Conseil de Développement le 22 mars 2021

Le 22 mars 2021, Madame la Présidente de Bourges Plus a installé, en visioconférence, le Conseil de Développement.

Au cours de cette séance, elle a précisé les axes forts souhaités concernant les travaux du CODEV :

- transition écologique et énergétique,
- politique de l'eau,
- développement universitaire et économie,
- agro-alimentaire et bio-matériaux,
- énergies renouvelables,
- filière culturelle participant au développement de l'emploi, de l'économie et de la personnalité de l'agglomération,
- solidarité.

M. Jean LLARI, seul candidat à la Présidence du Conseil de Développement, a été élu à la majorité. Son discours est en **annexe 1** du présent rapport d'activité.

Les 10 membres, à parité femmes/hommes, qui ont présenté leur candidature pour être membres du bureau, ont été élus à la majorité :

- Madame Claudie CAMUZAT, Val de Berry
- Monsieur Guy CHABRILLAT, Tivoli Initiatives
- Madame Marion FOURTUNE, Personne Qualifiée
- Madame Catherine GREAU, Personne Qualifiée
- Monsieur Gérald HAYOTTE, Personne Qualifiée
- Monsieur Abdelaziz LAKHRACH, CLCV
- Monsieur Jean-Philippe LIMBERGER, U2P
- Madame Justine MOUTIER, Nature 18
- Monsieur Tanguy TROUVE-CHARBONNIER, Personne Qualifiée
- Madame Raphaëlle VALIERE-VIALEIX, Monin SA.

1.4. Premier dossier du CODEV : le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Au cours de cette installation et compte-tenu des délais administratifs imposés notamment par la Région, les membres du Conseil de Développement se sont prononcés favorablement sur le bilan à mi-parcours du CRST.

2. L'organisation du nouveau Conseil de Développement

2.1. Désignation des Vice-Présidentes/Vice-Président

Parmi les 10 membres du Bureau, sont désignés 3 vice-Présidents à parité femmes/hommes.

Il s'agit de :

- Madame Justine MOUTIER, Nature 18
- Madame Raphaëlle VALIERE-VIALEIX, Monin SA.
- Monsieur Gérald HAYOTTE, Personne Qualifiée

2.2. Bureau, Assemblées Plénières et Groupes de Travail

Le Conseil de Développement tient des réunions de bureau et des assemblées plénières.

Les travaux relatifs aux dossiers transmis par Bourges Plus ou issus de l'auto saisine s'effectuent au sein de groupes de travail thématiques. Ces derniers remplacent les commissions, créées lors du mandat précédent.

Les animateurs des groupes sont obligatoirement des membres du bureau. Les membres du Conseil de Développement souhaitant participer à un groupe de travail doivent s'inscrire via la plateforme Framadate. Ils sont ensuite contactés par les animateurs de groupe afin de déterminer ensemble les dates de réunion et les axes de travail. Les membres du bureau sont systématiquement sollicités pour participer à ces groupes.

2.3. Charte, Règlement Intérieur et trombinoscope

La Charte et le Règlement Intérieur, regroupés au sein du même document, permet aux membres de prendre connaissance du fonctionnement de l'instance et d'instaurer les règles de fonctionnement. Chaque membre doit l'accepter et le signer afin qu'il s'engage à respecter le cadre de l'instance ainsi que les avis pluriels émis par chacun.

Un trombinoscope est aussi constitué. Il est demandé à chaque membre une autorisation d'utiliser son image dans le cadre des travaux du Conseil de Développement. Chacun est libre ou non de transmettre une photographie.

3. Les moyens de fonctionnement du CODEV

3.1. Moyens humains

Bourges Plus met à disposition du Conseil de développement :

- une Directrice-Coordnatrice, titulaire de la fonction publique territoriale, de catégorie A, à 80 % de son équivalent temps plein (les 20 % restants étant consacrés au Secrétariat Général de la Présidente pour le projet de mise en œuvre de la complémentaire santé solidaire sur le territoire de Bourges Plus).
Elle a été affectée définitivement au CODEV au 1^{er} octobre 2021.
- Un/une Assistant(e), titulaire de la fonction publique territoriale, de catégorie C, à 50 % de son équivalent temps plein. L'affectation de cet agent n'a pas été réalisé sur 2021.

3.2. Moyens matériels et financiers

Bourges Plus met à disposition du Conseil de développement des moyens financiers et techniques, tout en lui permettant de faire appel aux services supports de la collectivité.

L'ensemble de ces mesures est décrit au sein d'un protocole de coopération rédigé et négocié en 2021 entre la Présidente de Bourges Plus et le Président du CODEV.

4. 2021, 9 mois d'activités compliqués par la pandémie

4.1. Chiffres-clés

- 7 réunions de bureau
- 13 réunions de groupes de travail
- 4 Assemblées Plénières
- 50 heures de travail collectif (hors temps consacré à la préparation des réunions, des rédactions de compte rendus et de la recherche de logistique).

4.2. Groupes de travail

4.2.1. Thématiques

5 groupes de travail ont été constitués :

- Projet de Territoire dont CRTE
- PCAET
- PLUI
- CRST
- EAU

4.2.2. Projet de Territoire

Transmis le 12 avril 2021 pour étude, ce document stratégique « Bourges Plus, Bourges Mieux, Bourges Autrement », qui identifie les axes futurs de développement et propose un plan d'action, a été adopté par le Conseil Communautaire le 17 juin, ce qui a impliqué une finalisation administrative au plus tard le 11 mai 2021.

Compte tenu des délais, le Conseil de Développement a été contraint de réunir 20 membres en groupe de travail, les 10 et 27 mai, pour réaliser l'avis en une dizaine d'heures.

L'avis sollicité, qui a fait l'objet d'une vingtaine d'heures de travail, a été rendu le 28 mai 2021 mais en raison de l'urgence, celui-ci a seulement été présenté aux membres du bureau.

4.2.3. Plan Climat Air Energie Territorial (Climat)

Arrêté en Conseil Communautaire le 11 février 2021, le PCAET est un outil d'animation du territoire qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin :

- d'atténuer le changement climatique,
- de le combattre efficacement
- de s'y adapter
- de développer les énergies renouvelables
- de maîtriser la consommation d'énergie.

Transmis en pleine période estivale (20 juillet) au Conseil de Développement par Bourges Plus, le groupe de travail, composé de 16 membres, a travaillé collectivement une dizaine d'heures.

Il s'est réuni 4 fois à savoir les 2, 13, 21 septembre et le 6 octobre. Le 2 septembre, le Chargé de Missions de Bourges Plus a présenté l'ensemble du PCAET et répondu aux questions des membres du CODEV.

L'avis du CODEV, transmis à Bourges Plus le 22 octobre, a été préalablement présenté en réunion de Bureau le 12 octobre, puis approuvé le 20 octobre en Assemblée Plénière.

4.2.4. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le 17 juin 2021, le PLUI a été présenté au Conseil Communautaire pour le soumettre à la consultation des différents acteurs dont le Conseil de Développement.

Comme pour le PCAET, le PLUI et ses annexes ont été transmis au CODEV le 20 juillet également. Le Groupe de Travail, composé de 11 membres, a travaillé huit heures environ. 3 réunions ont été organisées les 2 et 14 septembre ainsi que le 1^{er} octobre.

M. Denis POYET, Vice-Président de Bourges Plus, chargé de l'Aménagement de l'Espace et de l'Urbanisme Intercommunal, Maire de Saint-Michel-de-Volangis, accompagné des Services de Bourges Plus, a présenté le PLUI et échangé avec les membres du CODEV.

Les Membres du Bureau, à qui l'avis a été présenté en réunion le 12 octobre, ont apporté quelques corrections, comme l'ont fait également les membres du Conseil de Développement le 20 octobre.

L'avis du CODEV sur le PLUI a été rendu le 22 octobre 2021.

4.2.5. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Le CRST, qui s'inscrit dans une volonté de rapprochement entre la Région et ses territoires, est composé de contrats déclinés pour chacun d'entre eux en dispositifs d'aides qui précisent les modalités de financement régional.

3 axes sont identifiés :

- Développer l'emploi et l'économie
- Favoriser le mieux-être social
- Renforcer le maillage urbain et rural

ainsi qu'une priorité transversale de transition écologique composée de 2 volets énergie et biodiversité.

Le Groupe de Travail du CRST s'est réuni le 16 novembre pour appréhender la totalité du dossier et le suivi des années futures. 22 membres ont participé à l'élaboration de l'avis et ou à la réunion. L'avis du CODEV a été rendu le 22 mars, lors de l'installation du Conseil de Développement. Le 12 mai 2021, la Commission compétente des représentants de Bourges Plus, de la Ville de Bourges et du CODEV a présenté le bilan à mi-parcours.

4.2.6. Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le CRTE, qui met en œuvre le Projet de Territoire, est un document opérationnel, évolutif et ajustable annuellement, constitué de 2 axes :

- associer le territoire au plan de relance (court terme)
- accompagner Bourges Plus dans son projet de territoire pour une transformation écologique, sociale, culturelle et économique et aboutir à une cohésion territoriale (long terme).

Le CRTE est composé de fiches actions issues du Projet de Territoire, du PCAET, des programmes d'appui (comme « cœur de ville », « petites villes de demain », territoires d'industrie »).

Le dossier a été transmis au CODEV pour avis le 27 septembre 2021, lequel a été rendu le 22 octobre. Préalablement, il a été présenté au Bureau le 12 octobre, puis le 20 octobre en Assemblée Plénière. 7 personnes ont participé à l'élaboration de l'avis.

4.2.7. Eau

Le dossier Eau est au nombre des priorités du CODEV sous forme d'auto saisine. Un courrier a été adressé en ce sens à Madame Irène Félix le 17 septembre 2021 auquel elle a répondu le 20 septembre.

Un groupe de travail commun des CODEV de Bourges plus et du PETR Centre-Cher-Val de Loire a été constitué et regroupe 21 personnes.

L'objectif est de rendre un avis sous 12 mois et de préciser des axes prioritaires.

3 réunions ont eu lieu :

- 7 octobre pour le CODEV de Bourges plus
- 21 octobre pour le CODEV du PETR Centre Cher-Val de Loire
- 25 novembre pour les CODEV de Bourges Plus et du PETR Centre-Cher-Val de Loire.

5. **2021, une volonté de programmer annuellement les réunions et les invitations des élus**

5.1. **Un rythme de travail formalisé**

Lors de l'Assemblée plénière du 6 décembre 2021, la programmation des réunions de Bureau et des Assemblées Plénières a été présentée.

11 réunions de bureau sont programmées, à raison d'une réunion par mois, à l'exception du mois d'août. Le jour retenu est le jeudi.

4 Assemblées Plénières sont programmées, à savoir une par trimestre (mars, juin, septembre, novembre). Le jeudi est également le jour souhaité par les membres.

Concernant les réunions des Groupes de Travail, celles-ci sont programmées par les Animateurs avec les membres participants.

5.2. **Invitation des élus**

Les membres du Bureau dont le Président du CODEV ont rencontré la Présidente de Bourges Plus en octobre 2021.

Afin de renforcer la cohésion et les liens avec les élus, il a été décidé que Mme Catherine PALLOT, Membre du Bureau Communautaire -en charge de l'animation et de la cohésion communautaire, de l'action sociale, de la politique de la ville, de la participation citoyenne et du Conseil de Développement- sera invitée à une réunion de bureau tous les trimestres.

Cette dernière est également invitée, comme Madame la Présidente de Bourges Plus, à la dernière Assemblée Plénière au cours de laquelle est présenté le rapport d'activité du CODEV de l'année écoulée et les perspectives de travail pour l'année n+1. A cette occasion, la Présidente de Bourges Plus expose la programmation pour l'année à venir et un dialogue s'instaure avec les membres du Conseil de Développement.

Le 6 décembre, le rapport d'activité 2021 a donc été présenté à Madame Irène FELIX, Présidente de Bourges Plus ainsi qu'à Madame Catherine PALLOT précitée.

6. Bilan synthétique de satisfaction

6.1. Aspects positifs

Les membres participants ont bien mesuré l'intérêt d'une expression collective citoyenne et se sont impliqués. L'ambiance de travail est agréable. Malgré un contexte compliqué par la pandémie et les délais « tendus » demandés par l'Administration, 5 avis ont été rendus à Bourges Plus. Les élus et les services techniques de l'agglomération se sont rendus particulièrement disponibles.

6.2. Aspects négatifs

Certains membres participants (30), soit 41 % d'entre eux, n'ont participé à aucune réunion sur l'année 2021. La Communauté d'Agglomération transmet trop tardivement les dossiers au Conseil de Développement pour lesquels elle sollicite un avis. La contrainte de délais est également trop forte. La totalité des moyens matériels et humains attendus par le CODEV ne sont pas satisfaits au 31 décembre 2021.

7. Droit de suite et conclusion

7.1. Droits de suite

Les réponses de Madame la Présidente aux avis du CODEV sont les suivantes :

Projet de Territoire : 7 octobre 2021
PCAET : 3 décembre 2021
CRTE : 13 décembre 2021

7.2. Conclusion

Les membres du Conseil de Développement remercient les Services de Bourges Plus pour leur implication, leur disponibilité et la qualité des éléments présentés.

Les échanges des membres avec les élus de Bourges Plus lors de la dernière Assemblée Plénière a permis d'éclaircir les orientations stratégiques notamment du Projet de Territoire mais également de sensibiliser fortement sur le rôle complémentaire du Conseil de Développement.

Bourges, le 4 mai 2022

Le Président



Jean LLARI

8. Annexe 1 : Discours du Président du Conseil de Développement

Je tiens tout d'abord à vous remercier très sincèrement pour ma désignation en qualité de Président. Sachez que j'apprécie avec beaucoup d'émotion la confiance que vous me témoignez.

Depuis bientôt cinq ans, je préside ce Conseil avec le souci de participer comme l'ensemble de ses membres à la construction collective d'avis par le débat. Ceci en valorisant les approches innovantes, transversales et plurielles, dans le seul but de l'intérêt général.

La Présidente de notre collectivité de rattachement a souhaité élargir le panel des représentations, puisque le nombre de conseillers a été porté à plus de 70 membres. Ce large éventail de représentants de la société civile, donnera encore plus de poids et plus de force à nos avis ou suggestions.

Notre but à partir d'aujourd'hui sera de faire émerger une parole collective sur des questions d'intérêts communs et cela pour valoriser et enrichir les décisions politiques portant sur le développement durable de notre territoire.

Nous avons pour vocation d'être de véritables généralistes abordant tous les sujets préoccupant nos concitoyens dans le bassin de vie qui est le nôtre. Nous aurons également la possibilité de demander la participation d'experts pour nous aider dans nos travaux d'analyse et faciliter aussi la compréhension des sujets traités.

L'expertise citoyenne que nous exprimerons dans le rendu de nos avis pourra compléter, modifier, confirmer ou orienter les projets qui nous seront présentés. Votre démarche s'inscrit dans la mise en œuvre d'une véritable démocratie participative.

Notre rôle ne doit pas être celui d'une Chambre d'enregistrement ni celui d'une Chambre d'instruction à charge. Nous devons appréhender les dossiers avec hauteur et neutralité, en ayant soin d'être une instance totalement indépendante, attachée à la construction d'avis sur la base d'un débat interne le plus éclairé possible.

Pour les nouveaux élus à notre instance, il convient d'indiquer que le fonctionnement du Conseil est relativement simple. La structure comprend le Président, le Bureau, les Groupes de travail thématiques et enfin l'Assemblée plénière, qui émet les avis définitifs.

Les va et vient entre les instances sont facilités, chaque strate ayant un rôle bien déterminé. Une information complète vous sera transmise dans les jours à venir par voie dématérialisée (envoi de la charte et du règlement intérieur). Sachez que chacun d'entre vous a un rôle important à jouer dans cette instance, un rôle personnel qui vous détache de votre organisme d'origine puisque désigné comme membre *intuitu personae*.

Enfin et pour conclure, le Conseil de développement peut s'auto-saisir de tous sujets relatifs à l'aménagement et au développement durable du territoire de Bourges Plus. Cette auto-saisine doit être validée par le bureau et les travaux qui en découlent font l'objet soit d'un avis, soit d'une note d'éclairage. Le principe de l'auto-saisine démontre bien l'importance et l'indépendance de notre Conseil puisqu'il détermine ses propres sujets d'étude en dehors de tout cadre administratif réglementaire.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, je ne puis vous indiquer à ce jour la date de notre prochaine assemblée, mais sachez que les membres du Bureau seront appelés pour une réunion dans les 2 ou 3 semaines à venir.

Encore un grand merci pour votre confiance, en espérant pouvoir vous rencontrer prochainement en présentiel.